

Fun Théâtre Communautaire

Bureau: La Boe, 61350 L'Épinay-le-Comte

Tel: 07 70 28 95 41

Email: funtheatre@follett.fr

Web: www.funtheatre.eu

Règlement Intérieur

Ces règlements internes sont ceux visés à l'article 16 des statuts de l'association.

MEMBERS COTISATIONS (Article 7 des Statuts)

Aucun frais d'adhésion n'est appliqué au moment de la formation de l'association. Si les cotisations doivent être mises en œuvre à une date ultérieure, elles seront convenues lors d'une assemblée générale ordinaire ou d'une assemblée générale extraordinaire, et ces règlements internes seront modifiés en conséquence.

LE BUREAU (Article 14 des Statuts)

Au minimum, le bureau sera inclus en tant que président et un trésorier.

À la discrétion du bureau, jusqu'à quatre membres supplémentaires peuvent être nommés au bureau. À ce moment-là, ces ajouts incluront le rôle de secrétaire. En l'absence d'une secrétaire, le président exercera également ces fonctions.

Ces rôles sont définis comme suit:

Président	Trésorier	Secrétaire
Établir et diriger l'association	Deuxième signataire pour le compte bancaire	En collaboration avec le président, gérer toutes les communications écrites, en particulier comme suit:
Établir des communications avec les parties externes, et, en conjonction avec le trésor (si nommé) gérer toutes les communications écrites	Maintenir tous les dossiers financiers, y compris: les budgets, les dépenses et les recettes, les comptes annuels.	aux membres concernant les activités de l'association
Présider toutes les réunions de l'association	Conseiller en permanence le Bureau concernant les dépenses et les implications budgétaires	Envoyer un courrier aux membres concernant les réunions (par exemple AGM, EGM)
Faire la nomination initiale des autres membres du bureau (par la suite par un vote)		Envoyer à des parties externes

Président	Trésorier	Secrétaire
Par la consultation et le vote, déterminer la direction de l'association et définir les projets		Ordre du jour des questions pour toutes les réunions
Premier signataire du compte bancaire		Enregistrer et publier les procès-verbaux de toutes les réunions
En l'absence d'un secrétaire , effectuer tous les éléments de ce rôle..		

La règlement intérieur est préparé et adopté par le Bureau

Fait à La Boe, L'Épinay-le-Comte

Le 15 Février 2018

La Trésorier

Le Président

Rosa FOLLETT

Graham FOLLETT